

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le jeudi 29 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel LEGOURD, Maire.

Etaient présents : M. Jean-François GIRARD, M. Claude HENRY, Mme Marie-Thérèse LEGOURD, Mme Catherine ANDRE, Mme Annick LELIÈVRE, M. Arnaud CORBEAU, M. Jean-Michel DOUSSELIN, Mme Sophie FOUCHER, M. Benoît MORCHOINE, M. Lucien DUCHESNE, Mme Christiane COSSÉ.

Procuration :

Absents excusés :

Absents : M. Jean-Vincent BONIN, M. Maurice DELANOUE

Secrétaire : Mme Annick LELIEVRE

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Tarifs camping 2012
- 2 – Subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs pompiers pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet 2011
- 3 – Prélèvement factures EDF avec convention tripartite
- 4 – Location logement sis 14 rue Henry de Geoffre
- 5 – Acquisition d'un terrain zone de la croûte parcelle G582 avec estimation des domaines
- 6 – Subvention dotation d'équipement des territoires ruraux pour travaux d'amélioration traverse d'agglomération et aménagement de sécurité de 55 000 € (20% du coût hors taxe de l'opération).
- 7 – Proposition d'attribution d'une aide de la Région Centre d'un montant de 17 700 € concernant la rénovation de la salle des fêtes et la création d'un atelier de réchauffe.
- 8 – Désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes de la Sologne des étangs à compter du 1^{er} janvier 2012
- 9 – Proposition installation conteneurs à textiles
- 10 – Proposition acquisition parcelle lotissement de l'ancienne gare rue des AFN
- 11 – Vente d'un terrain non constructible rue du Plessis
- 12 – Modification emplacements taxis
- 13 – Acquisition pour l'Euro symbolique de l'immeuble de l'Association des Monts
- 14 – Dations de trois terrains route de Vernou
- 15 – Panneaux d'indication ACT
- 16 – Questions diverses

1. TARIFS CAMPING 2012

Les tarifs 2012 du camping doivent être fixés pour être communiqués aux différents Guides Touristiques dans lesquels le camping est inscrit pour leur édition 2012.

Les nouveaux tarifs s'établissent comme suit :

Adultes	2.70 €
Enfants de 5 à 16 ans	1.60 €
Enfants de moins de 5 ans	Gratuit

Emplacement aménagé et numéroté	3.20 €
Garage mort	2.80 €
Raccordement électrique-éclairage	3.20 €
Emplacement	2.30 €
A la quinzaine (Forfait 2 personnes + emplacement	150 €
1 mois + branchement électrique)	260 €

Tarifs mobil home 2012

Semaine du samedi 16 heures au samedi 10 heures de Pâques (ouverture) au 1 ^{er} vendredi de juillet inclus	237.00 €
du 1 ^{er} samedi de juillet au dernier vendredi d'août	412.00 €
et du dernier samedi d'août au 30 septembre (fermeture)	237.00 €

Autres formules : hors saison seulement

Week-end hors saison :

du vendredi 16 heures au lundi 10 heures	155.00 €
--	----------

Milieu de semaine

du lundi 16 heures au vendredi 10 heures	134.00 €
--	----------

Nuitée	57.00 €
--------	---------

Moyenne saison

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte les nouveaux tarifs du camping 2012 selon le vote suivant : 11 voix pour et 1 voix contre

2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS.

Une subvention exceptionnelle est accordée à l'amicale des Sapeurs Pompiers pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet 2011.

Vote à l'unanimité

3. PRELEVEMENT FACTURES EDF DE LA COMMUNE AVEC CONVENTION TRIPARTITE.

Comme cela se pratique dans certaines collectivités et afin d'uniformiser les procédés, EDF propose la mise en place de prélèvements concernant les factures EDF de la Commune. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention tripartite applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

Vote à l'unanimité

4. LOCATION LOGEMENT SIS 14 RUE HENRY DE GEOFFRE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de location pour le logement situé 14 rue Henry de Geoffre à Neung sur Beuvron (41210).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de louer le logement à :

- Mademoiselle Ludivine RUIZ à compter du 1^{er} septembre 2011.

Le montant du loyer du logement est fixé mensuellement à 90.00 € TTC.

5. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°47/2011 CONCERNANT ACQUISITION TERRAIN ZONE DE LA CROUTE PARCELLE G582

Suite à une observation de la Préfecture concernant la délibération N°47/2011 en date du 1^{er} juin 2011 ne précisant pas la consultation du service des domaines, le Conseil Municipal décide de

reprendre une nouvelle délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir un terrain d'une surface totale de 10 008 m² appartenant à la SA CEANOTHE. Il s'agit de la parcelle G582 située route de Romorantin afin d'accueillir de nouvelles activités artisanales ou commerciales.

La SCIE MARYPIE acquerra une parcelle de 1225 m² pour y installer une station de lavage de voitures et une autre partie du terrain sera cédée à la Société CARREFOUR pour l'implantation d'un magasin.

Le service des domaines après consultation émet un avis N°20116159V0435 déterminant la valeur vénale actuelle à 168 495 €.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité.

6. SUBVENTION DETR POUR TRAVAUX AMELIORATION TRAVERSE D'AGGLOMERATION – AMENAGEMENT DE SECURITE.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention est réservée temporairement pour l'amélioration de la traverse d'agglomération et l'aménagement de sécurité à hauteur de 55 000 € représentant 20% du coût hors taxe de cette opération.

7. PROPOSITION D'UNE AIDE DE LA REGION CENTRE CONCERNANT LA RENOVATION DE LA SALLE DES FETES ET LA CREATION D'UN ATELIER DE RECHAUFFE.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission permanente de la Région Centre du 08 juillet 2011 a apporté une suite positive à la proposition d'attribution d'une aide pour un montant de 17 700 € afin de soutenir la rénovation de la salle des fêtes et la création d'un atelier de réchauffe.

8. DESIGNATION DE COMMISSAIRES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

La création d'une commission intercommunale des impôts directs devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012 dans le cadre des dispositions relatives à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. La commission intercommunale des impôts directs se substituera aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre de la communauté de communes.

La Commune de Neung sur Beuvron a été sollicitée pour la désignation des commissaires selon la répartition suivante :

- 1 titulaire et 1 suppléant considérant la participation du Président de la communauté de communes, Maire de Neung sur Beuvron à la CIID.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a nommé Monsieur Jean-François GIRARD, titulaire et Madame Marie-Thérèse LEGOURD, suppléante.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

9. PROPOSITION IMPLANTATION CONTENEURS DE RECUPERATION DE VETEMENTS.

La société KFB, entreprise d'insertion, sollicite la Commune de Neung sur Beuvron pour l'implantation de conteneurs de récupération de vêtements à titre gratuit.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

10. PROPOSITION ACQUISITION PARCELLE LOTISSEMENT DE L'ANCIENNE GARE RUE DES A.F.N.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'acquisition d'une parcelle (lot N°5) sur le lotissement de l'ancienne gare rue des A.F.N. augmentée de 200 m2 ainsi que l'acquisition du bâtiment.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire une proposition à 38 € le m2 et 6000 € TTC pour le bâtiment de l'ancienne gare.

11. VENTE D'UN TERRAIN NON CONSTRUCTIBLE RUE DU PLESSIS.

Suite à la demande d'un particulier pour la vente d'un terrain non constructible rue du Plessis, le conseil municipal décide de faire une proposition à 12 € TTC le m2 sous réserve du règlement du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition selon le vote suivant :
11 voix pour et 1 contre.

12. MODIFICATION DU NOMBRE D'EMPLACEMENTS DE TAXIS

Selon la réglementation des autorisations de stationnements de taxis sur la Commune de Neung sur Beuvron, le conseil municipal après en avoir délibéré décide de modifier le nombre d'emplacements de taxis à cinq.

Vote à l'unanimité.

13. ACQUISITION POUR L'EURO SYMBOLIQUE DE L'IMMEUBLE DE L'ASSOCIATION DES MONTS.

Au vu du courrier du Secteur Paroissial de Neung sur Beuvron proposant l'acquisition de biens immobiliers de l'Association des Monts pour l'Euro symbolique, le conseil municipal est en attente de décision suite à une prochaine rencontre organisée avec un notaire afin d'obtenir les conseils appropriés à l'étude de ce dossier.

14. DATION DE TROIS TERRAINS ROUTE DE VERNOU.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en attente de l'avis du notaire concernant la dation de trois terrains route de Vernou.

15. PANNEAUX D'INDICATION ACT.

La société ACT a sollicité la commune de Neung sur Beuvron concernant des panneaux d'indication de leur entreprise pour faciliter son accès. Une décision sera prise ultérieurement dans l'attente de l'autorisation du Conseil Général.

16. QUESTIONS DIVERSES.

- Remerciements de l'école Y. Mardelle de Blois pour le prêt de la salle du camping lors de l'Etoile Cyclo.
- Remerciements de l'Association des Musicalies en Sologne pour le prêt de matériel à l'occasion de leur festival.
- Remerciements à l'occasion du mariage d'Isaline et Arnaud CORBEAU.
- Remerciements décès de Madame Renée NERON.

- Remerciements décès de Madame Paulette CORDON.
- Information de la vente du terrain pour la station de lavage de véhicules zone artisanale de la Croûte et travaux de réseaux.
- Signature de la promesse de vente de CARREFOUR.
- Point sur les travaux effectués dans les écoles durant l'été.
- Entretien des chemins communaux.
- Câbles feu tricolore rue Albert Prudhomme.
- Acquisition d'un ordinateur pour le secrétariat de la Mairie.
- Problème d'éclairage public lorsque la salle des fêtes est louée. Un projecteur extérieur sera prévu après la fin des travaux de la création de la salle de réchauffe.
- Négociation contrat de délégation de service public – affermage du service de l'eau potable et de l'assainissement (consultation du Cabinet MERLIN).
- Demande du comité de jumelage pour éclairage public devant la Mairie dans les nuits du 24 au 25 octobre 2011 et du 31 octobre au 1^{er} novembre 2011.
- Travaux sur la fontaine à prévoir.
- Bords du Beuvron à faucher.
- Acquisition d'un tracteur, prévoir devis après avis de Monsieur Arnaud CORBEAU.
- Réunion du fleurissement du 17 octobre prochain à 14h45 à la Salle des Fêtes. Invitation des Elus et des employés communaux concernés.
- Tout à l'égout vers Montgond.

La Séance a été levée à 23h15.